

L'HISTOIRE DE NOYON

racontée par le nom de ses rues.



RUE DU FAUBOURG D'AMIENS (suite)

Dans la chronique précédente, nous avons pu pressentir l'importance que pouvait avoir le tronçon de la voie qui fut la rue de Wez avant de devenir la rue du Faubourg d'Amiens.

Elle est particulièrement remarquable par le rôle historique qu'elle a joué au cours d'un long passé. N'est-ce pas par elle que sont arrivés des envahisseurs fauteurs de massacres, de pillages et d'incendies, tout autant que fut la rue dont elle est le prolongement ?

Les riverains

Nous allons présentement nous intéresser à quelques-uns de ses riverains : petites gens vivant de leur labeur, religieux, entreprises de minoterie, de préparation de l'eau potable, maraîchers et pépiniéristes, tous contribuant à en faire toujours une rue d'intense activité.

Tout au début de la rue, après les ouvrages défensifs de la porte Saint-Martin (de Wez), trois hôtels offraient leurs services aux voyageurs : à gauche, à l'enseigne de Saint-Martin et à celle de Saint-Germain, à droite à l'enseigne de Notre-Dame.

Ensuite la rue était bordée de masures abritant surtout des vignerons et des tisserands. Sait-on que, même encore au XIX^{ème} siècle, au moment où était créé le chemin de fer à Noyon (1849), il y avait, nous dit Graves, 124 vignerons à Noyon et 628 aux alentours, principalement à Salency ? Sous l'Ancien Régime, la quasi totalité des vignobles appartenaient aux gens d'Eglise ; après la Révolution, bien que devenue propriété des laïcs, la vigne noyonnaise fournissait toujours sa piquette dont se contentait la population. Il est amusant d'apprendre que, dans les siècles anciens, on pouvait se servir du vin soi-même : "Pourra chacun qui ira querre, ou voudra boire le vin s'il lui plaist, sans que le tavernier et autres gens le puissent débattre" (Bans et Statuts).

Autre profession constatée au XIV^{ème} siècle rue de Wez, les tisserands qu'on appelait alors telliers (du latin : tela, tisserand, toile) ou musquiniers. Leur condition était modeste et pénible. Leur activité était étroitement surréglementée et leur production surveillée par les esgardeurs. Ils ne pouvaient se faire aider par plus d'un apprenti, hormis leurs fils et neveux.

La nécessité de travailler dans des conditions hydrométriques suffisantes les contraignait à séjourner dans leur cave. Ils fabri-

quaient des tissus avec des fibres recueillies sur place : la laine pour les draps, foulés dans des moulins spéciaux ; les toiles et les coutils pour le linge de corps et de maison avec le chanvre ou le lin cultivés dans la région, rouis, puis filés.

Tout ce travail était effectué manuellement d'abord par les fileuses, puis par les tisserands sur des métiers de bois, la navette étant lancée d'un côté à l'autre par la main dans un monotone va-et-vient.

Les Bans et Statuts de 1398 consacrent trente paragraphes à la réglementation, impositions ou interdictions assorties d'amendes, concernant les "tisserands de draps, peigneresses et fileresses, foulons et marchands de drap".

L'importance donnée dans ces règlements aux métiers de l'habillement et de la maison dénote un réel raffinement apporté par les Noyonnais de ces temps révolus à leur toilette et à leur intérieur.

Un exemple de promotion sociale

L'évocation de la profession de musquinier nous remet en l'esprit un exemple, notoire, mais malheureux, de promotion sociale dont les fidèles du diocèse de Noyon furent les témoins désolés.

Jean Meusnier, originaire de Champagne, est un exemple édifiant de ce que nous appelons la promotion sociale.

Né en 1552 de parents pauvres, il fut d'abord ouvrier exerçant le métier de musquinier, c'est à dire de tisserand de tissus fins.

A l'âge de 22 ans, il entreprit des études en commençant par les rudiments de la grammaire ; il était maître ès arts à 27 ans, enfin, à 35 ans, docteur en théologie en la Communauté de Navarre. Il continua à se perfectionner par un travail assidu, si bien que ses connaissances et ses qualités étaient telles que plusieurs évêques voulurent se l'attacher comme théologal et prédicateur de leur diocèse. L'évêque le Genevois de Bleigny l'emporta et Jean Meusnier entra dans le diocèse de Noyon où il fut bientôt promu chanoine, puis vicaire général.

Lorsque l'évêque abandonna son siège épiscopal, découragé par les luttes, les intrigues, les fléaux qui désolaient le diocèse en cette fin de XVI^{ème} siècle, avec l'appui du sieur de Mayenne lieutenant de la couronne de France, il obtint que Jean Meusnier lui succède sur le siège de St Médard en qualité de 39^{ème} évêque de Noyon. Cette nomination ne devait pas plaire à tous en raison d'une origine (d'une "extraction") incompatible avec la qualité de pair de France et de comte de Noyon. Toujours est-il qu'avant même qu'il ait reçu de Rome les bulles d'investiture épiscopale, il mourut à 42 ans... empoisonné. Accident ? Malveillance ? Nécessité de lui substituer une autre candidature ? Dom Ganneron s'exprime à ce sujet de cette façon : "... avant qu'il ait été sacré, il mourut empoisonné ainsi qu'on croit". Le Vasseur semble encore plus explicite (Herbis nocentibus).

Jean Meusnier laissa bien des regrets tant dans les rangs du clergé que parmi les fidèles qu'il avait su conquérir et édifier par sa bonté et sa piété.

A suivre
Jean Goumard